

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de convocation : 20/03/2024

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Éric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à André SERIN, Hélène CHICO ROS à Jean-Luc JACQUEMOND, Francis CULIE à Jean-Philippe SABATHIER, Michelle FONTANILLES à Monique ALIÈS, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Alain CONDOMINES, Séverine DRESSAYRE, Viviane RAMONDENC, Jean-François ROUSSET

Absents : Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20240328_044

Objet : Vote du taux applicable pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2024

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2016-10-25-002 du 25 octobre 2016 portant fusion au 1^{er} janvier 2017 des 3 communautés de communes du Pays Belmontais, du Rougier de Camarès, et du Pays Saint-Serninois,

Considérant la compétence en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés exercée de plein droit par la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier issue de la fusion, conformément à l'article L.5214-16 du C.G.C.T. et comme mentionné à l'article 4 de l'arrêté portant fusion,

Considérant la délibération N° 20171012_181 en date du 12 octobre 2017 portant institution de la TEOM sur l'ensemble du territoire et décidant de fixer à 11,5 % le taux applicable à cette taxe pour 2018,

Considérant la délibération N° 20230330_035 en date du 30 mars 2023 décidant de fixer à 12,5 % le taux applicable à la TEOM pour 2023,

Considérant les délibérations N° 10171012_182, 20181012_183 et 20171012_184 relatives à cette taxe et définissant respectivement l'institution d'un plafonnement, l'exonération de locaux à usage industriel ou commercial, la suppression de l'exonération pour les locaux situés dans des parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures,

Considérant qu'il convient de procéder au vote du taux de TEOM pour l'année 2024, au regard de l'état des bases d'imposition prévisionnelles à la TEOM notifié au titre de 2024,

Vu la délibération N° 20240328_042 en date du 28 mars 2024 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Madame la Présidente propose de maintenir le taux de TEOM à 12,5 % pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer le taux de TEOM 2024 à **12,5 %**,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à cette taxe.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 305 MONTS RANCE ET ROUGIER

Bases exonérées sur délibération : 872 942
Bases écrites plafonnement TEOM : 96 673
Coefficient : 2.00
Bases définitives de l'année précédente : 6 273 834
Bases prévisionnelles d'imposition : 6 493 429

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	6 493 429	12,5	811 679

A RODEZ, le 01 mars 2024

A , le

A , le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

PASCAL BOUTHIER



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 305 MONTS RANCE ET ROUGIER

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	009 ARNAC SUR DOURDOU	P	73 307
	019 BALAGUIER SUR RANCE	P	86 217
	025 BELMONT SUR RANCE	P	867 447
	039 BRUSQUE	P	423 285
	044 CAMARES	P	1 259 448
	069 COMBRET	P	233 399
	099 FAYET	P	339 609
	109 GISSAC	P	86 108
	125 LAVAL ROQUECEZIERE	P	291 922
	143 MELAGUES	P	70 321
	147 MONTAGNOL	P	150 294
	152 MONTFRANC	P	136 684
	154 MONTLAUR	P	586 155
	163 MURASSON	P	154 917
	179 PEUX ET COUFFOULEUX	P	102 102
	186 POUSTHOMY	P	185 701
	192 MOUNES PROHEMCOUX	P	185 556
	195 REBOURGUIL	P	228 780
	248 ST SERVIN S RANCE	P	597 113
	249 ST SEVER DU MOUSTIER	P	174 069
	269 LA SERRE	P	89 096
	274 SYLVANES	P	108 456
	275 TAURIAC DE CAMARES	P	63 443

Liste des bases écrêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 305 MONTS RANCE ET ROUGIER

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écrêtée
009	ARNAC SUR DOURDOU	1 527	42
019	BALAGUIER SUR RANCE	1 621	392
025	BELMONT SUR RANCE	2 712	5 094
039	BRUSQUE	2 041	7 510
044	CAMARES	2 779	37 727
069	COMBRET	1 694	1 845
099	FAYET	1 929	6 281
109	GISSAC	1 834	1 836
125	LAVAL ROQUECEZIERE	1 609	7 292
143	MELAGUES	1 526	336
147	MONTAGNOL	1 470	1 399
152	MONTFRANC	2 751	0
154	MONTLAUR	2 205	3 327
163	MURASSON	1 618	1 828
179	PEUX ET COUFFOULEUX	1 644	577
186	POUSTHOMY	1 811	1 724
192	MOUNES PROHENCoux	1 727	732
195	REBOURGUILL	2 031	1 682
248	ST SERVIN S RANCE	2 216	12 009
249	ST SEVER DU MOUSTIER	1 724	4 177
269	LA SERRE	2 068	0
274	SYLVANES	1 599	207
275	TAURIAC DE CAMARES	1 825	656